



Demandes d'aide pour des traitements dentaires / pour des mesures orthodontiques

Pour l'examen des requêtes, la SSUP a besoin des documents / informations suivantes:

1. Une évaluation du médecin-dentiste conseil cantonal ou du médecin-dentiste conseil désigné par la commune de domicile qui confirme que le traitement envisagé est nécessairement indispensable actuellement et qu'il est efficace, approprié et économique. Vous pouvez vous adresser au médecin-dentiste cantonal pour connaître les adresses des médecins-dentistes conseils de votre canton: <https://kantonszahnaerzte.ch/vorstand-und-mitglieder/>

Les frais de cette évaluation sont pris en charge après accord avec la SSUP.

Pour les personnes bénéficiant de l'aide sociale, nous vous demandons de nous faire parvenir en outre:

2. Confirmation du médecin-dentiste traitant que le traitement est effectué selon les „Concepts et normes de calcul de l'aide sociale“ de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS), et que le traitement est efficace, approprié et économique. Les directives de la CSIAS précisent que (chapitre B.5.2): *„Sauf en cas d'urgence, il convient de demander un devis préalable au traitement. Celui-ci doit donner également des indications sur le but du traitement. Les frais sont pris en considération sur la base des points CNA/SUVA ou du tarif social du canton concerné. Les frais de contrôles annuels et d'hygiène dentaire (détartrage) sont à prendre en charge dans tous les cas. Si les soins entraînent des frais importants, le service social peut limiter le libre choix du dentiste et requérir le concours d'un médecin-dentiste conseil.“*
3. Confirmation du médecin-dentiste traitant que les recommandations de l'AMDCS pour les traitements et planifications dans le domaine de l'aide sociale sont respectées: <https://kantonszahnaerzte.ch/fr/recommandation/>
4. Formulaire médecine dentaire sociale dûment rempli par le médecin-dentiste traitant (Formulaire de médecine dentaire sociale, <https://kantonszahnaerzte.ch/fr/recommandation/>)

Zurich, janvier 2023

Société suisse d'utilité publique SSUP